



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMELO

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Mont-Carmel, tenue à la salle du Conseil municipal, ce 3 juillet 2012 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE Denis Lévesque

MMES LES CONSEILLÈRES : Kelly Anctil
Kathleen St-Jean

MM LES CONSEILLERS : Pierre Saillant
Joël Ross
Lauréat Jean

ÉTAIT ABSENT

M LE CONSEILLER : Marco Dionne

MME ODILE SOUCY, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant respecté, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012
4. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
5. Demande d'appel d'offres pour l'épandage des boues de l'étang no 3
6. Demande d'appel d'offres pour le changement de pavé de deux ponts sur la route 287
7. Demande de financement au volet II à la Conférence régionale des élus
8. Demande d'appel de soumission pour l'acquisition de génératrice
9. Approbation des travaux pour le remplacement du quai du Camping du lac de l'Est
10. Demande de changement à la programmation de la taxe sur l'essence et contribution du Québec
11. Demande d'autorisation afin d'aliéner, lotir et utiliser à une fin autre qu'agricole, une partie du lot 308 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
12. Procéder à la cession de terrain sur la partie du lot 219 - coin du Rang 5 Ouest et Bois-Francis

13. Procéder à l'achat d'une parcelle de terrain, propriété de la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska
14. Nomination d'un administrateur à la CDFC
15. Renouvellement de l'entente relative à un contrat SÉMO
16. Motion de remerciements à Charles-Antoine Dionne
17. Correspondance
 - MMQ ristourne
 - Ristourne Caisse populaire du Centre du Kamouraska
 - Bibliothèque
18. Autres sujets :
 - Logiciel Service incendies
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

M. le Maire fait la lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

125-2012

et résolu à l'unanimité : que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012

Les membres demandent une exemption de lecture puisqu'ils ont reçu le procès-verbal sept (7) jours avant la rencontre et déclarent l'avoir tous lu.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

126-2012

et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012 soumis aux membres du Conseil dans les délais requis pour l'exemption de lecture, soit adopté tel que lu.

Dépenses et engagements de crédits

4. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

127-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 30 juin 2012, totalisant une somme de 110 923.14 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

-le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 juin 2012, pour un total de 100 878.53 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

Contrats, subventions, adjudications

5. Demande d'appel d'offres pour l'épandage des boues de l'étang no 3

CONSIDÉRANT la demande du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) de procéder à la vidange de boues des trois (3) étangs aérés en 2012;

CONSIDÉRANT les négociations entreprises à l'effet de vidanger seulement l'étang no 3 pour 2012;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a accordé la supervision à ÉCOSPHÈRE; firme d'expert-conseil en environnement afin de préparer le cahier des charges pour la vidange des boues de l'étang no 3;

Il est proposé par Madame la conseillère Kelly Ancil

128-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande des soumissions sur invitation devant au moins deux (2) entreprises, et suivant l'obligation de ne pas divulguer, la directrice générale est chargée de déterminer les soumissionnaires à être invités. De plus, celle-ci nomme le responsable pour donner l'information technique et administrative.

6. Demande d'appel d'offres pour le changement de pavé de deux (2) ponts sur la Route 287

CONSIDÉRANT le budget discrétionnaire accordé par le ministre des Transports dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

CONSIDÉRANT qu'avec la somme octroyée il nous est possible de faire des travaux pour le changement de pavé de deux (2) ponts de la Route 287;

Il est proposé par Madame la conseillère Kathleen St-Jean

129-2012

et résolu à l'unanimité que conseil municipal demande des soumissions sur invitation devant au moins deux (2) entreprises pour le changement de pavé de deux (2) ponts de la Route 287; et suivant l'obligation de ne pas divulguer, la directrice générale est chargée de déterminer les soumissionnaires à être invités. De plus, celle-ci nomme le responsable pour donner l'information technique et administrative.

7. Demande de financement au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF)- Volet II de la Conférence régionale des Élus (CRÉ) du Bas St-Laurent

CONSIDÉRANT que la remise à neuf des quatre (4) blocs sanitaires du Camping du lac de l'Est est devenue une nécessité étant donné son utilisation accrue (achalandage);

CONSIDÉRANT que ces infrastructures sanitaires sont utilisées par les campeurs et les visiteurs du Camping du lac de l'Est, les marcheurs,

les cyclistes, les chasseurs et les travailleurs forestiers. Elles sont également utilisées par les utilisateurs du plan d'eau tels que : baigneurs, planchistes, pêcheurs et tout au long de l'année, par les utilisateurs de véhicules hors-route (VHR);

CONSIDÉRANT que le conseil désire mener à bien le projet de remise à neuf des quatre (4) blocs sanitaires du Camping du lac de l'Est, ce qui contribuera également au rayonnement de notre site et à l'obtention d'un Camping de 3 ou 4 étoiles en 2014;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

130-2012

et résolu à l'unanimité que conseil municipal demande à Madame Odile Soucy, directrice générale, de procéder au dépôt de projet de la CRÉ dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) afin d'aider financièrement notre projet de remise à neuf des quatre (4) blocs sanitaires du Camping du lac de l'Est, qui s'élève à environ 30 000 \$;

que celle-ci soit également autorisée à signer tous les documents afférents.

que la Corporation de développement de la forêt communale de Mont-Carmel (CDFC) s'engage à défrayer la participation financière nécessaire.

8. Demande d'appel de soumission pour l'acquisition d'une génératrice

CONSIDÉRANT que le centre communautaire est le lieu de rassemblement dans le cadre de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT le début des travaux sur la planification du plan de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit se porter acquéreur d'une génératrice suffisamment puissante pour le lieu de rassemblement de la communauté de Mont-Carmel afin d'être autonome lors d'un éventuel sinistre;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

131-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande des soumissions pour l'achat d'une génératrice extérieure de 40 kWh;

et que la municipalité procède à la vente de la génératrice de l'usine d'eau potable qui a été remplacée lors des travaux de mise aux normes des installations de l'usine d'eau potable.

9. Approbation des travaux pour le remplacement du quai du Camping du lac de l'Est

CONSIDÉRANT qu'une confirmation de financement du Pacte rural de la MRC de Kamouraska a

été accordée pour la réalisation de ce projet pour un montant de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT que les travaux sont terminés pour un montant de 61 544.03 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

132-2012

résolu à l'unanimité que le conseil municipal réclame la subvention de 10 000 \$ au pacte rural de la MRC de Kamouraska;

que la CDFC Laboratoire décaisse un montant de 10 000 \$ tel que prévu au montage financier;

et que la CDFC camping débourse la différence, soit un montant de 41 544.03 \$ Il sera joint à la présente résolution copies des pièces justificatives.

10. Demande de changement de programmation de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mont-Carmel a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans la cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

CONSIDÉRANT la municipalité doit respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT le contrat de pavage octroyé en 2012 de 303 205 \$ excluant la TPS;

Il est proposé par Madame la conseillère Kelly Ancil

133-2012

et résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation révisée de travaux, jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre (4) années du programme;

que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui est apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

11. Demande d'autorisation de Madame Huguette St-Onge et Monsieur François Lévesque pour aliéner, lotir et utiliser à une fin autre qu'agricole une partie du lot 308 du cadastre de la paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Mont-Carmel doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Madame Huguette St-Onge et Monsieur François Lévesque visant à aliéner, lotir et utiliser à une fin autre qu'agricole, un terrain d'une superficie approximative de 3 135.37 m² sur une partie du lot 308 du cadastre de la paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel, afin d'y construire une résidence;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les dispositions du règlement de zonage de la municipalité ;

CONSIDÉRANT le faible impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT que selon les requérants, l'installation d'une nouvelle résidence près des bâtiments de ferme qui leur appartient (Ferme Franguet, lot 289) nuirait aux possibilités d'expansion de la ferme;

CONSIDÉRANT que selon les requérants, plusieurs contraintes physiques restreignent les possibilités d'installer une nouvelle résidence ailleurs sur les terres de la ferme (Ferme Franguet, lot 289) ;

- CONSIDÉRANT que pour les requérants, la présence d'une résidence à proximité de la ferme (environ 1600 m) apparaît nécessaire pour continuer d'y pratiquer ses activités agricoles et porter assistance à la relève;
- CONSIDÉRANT que l'établissement de production animale la plus proche est à environ 750 mètres;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les distances séparatrices à l'égard des odeurs établies par le Règlement de Contrôle intérimaire (RCI) #134;
- CONSIDÉRANT qu'au RCI no 134, cet emplacement fait partie d'une affectation agro-forestière où il est permis d'implanter une résidence non reliée à l'exercice d'un droit ou privilège conféré par la LPTAA;
- BIEN qu'il existe dans la municipalité de Mont-Carmel, en zone blanche, des espaces disponibles pour la construction de résidences, la recherche de terrain à proximité de la ferme n'a pas été fructueuse;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

134-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal :

- appuie les demandeurs Madame Huguette St-Onge et Monsieur François Lévesque dans leur démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation de lotir, d'aliéner et d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, un terrain d'une superficie de 3 135.37 mètres carrés sur une partie du lot 308 du cadastre de la paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel, pour y construire une résidence;
- indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale et au RCI 134 ;
- recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

12. Procéder à la cession de terrain sur le coin du Rang 5 Ouest et de rue Bois-Francis

- CONSIDÉRANT que la municipalité possède une parcelle de terrain adjacent au 124, Bois-Francis, propriété du matricule 5454 4741 07;
- CONSIDÉRANT que cette parcelle de terrain avait fait l'objet d'expropriation à la propriétaire actuelle lors de l'installation du réseau d'aqueduc municipal;
- CONSIDÉRANT que ce terrain n'a pas de fin utile pour la municipalité sauf pour un droit de passage;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

135-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil procède à la cession d'une partie du lot 219, d'une superficie de 4 054 pi² au propriétaire du matricule 5454 4741 07 à titre de propriétaire du lot P-219;

que la municipalité se réserve un droit de passage à l'extrémité sud-ouest du terrain;

que les frais notariés et tous les autres frais pouvant se rattacher à cette cession de terrain sont l'entière responsabilité du propriétaire du 124, Bois-Francis à Mont-Carmel;

que le conseil municipal autorise le maire, Monsieur Denis Lévesque et la directrice générale, Madame Odile Soucy à signer les documents afférents.

13. Procéder à la l'achat d'une parcelle de terrain appartenant à la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'espace pour installer la génératrice et les conteneurs de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que ce terrain mesure environ 70 pieds, partie Est-Ouest bornant avec la rue de la Fabrique et à l'est par environ 30 pieds adjacents au bureau municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Kelly Anctil

136-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil accepte l'offre de la Caisse Desjardins du Centre du Kamouraska et s'engage à payer le terrain à 0.50 \$ le pied carré;

que la municipalité défraie les coûts afférents de l'arpentage, des frais notariés et des frais pour muret ou autre bordure;

que le conseil mandate l'arpenteur géomètre, Monsieur Jules Lévesque pour procéder à un plan de localisation;

que le conseil mandate Me Claude Gagnon pour procéder à l'acte notarié;

que le conseil municipal autorise le maire, Monsieur Denis Lévesque et la directrice générale, Madame Odile Soucy à signer les documents afférents.

Divers

14. Nomination d'un administrateur de la Corporation de développement de la forêt communale de Mont-Carmel (CDFC)

CONSIDÉRANT la démission d'un membre du conseil d'administration de la Corporation de Développement de la Forêt Communale (CDFC) en avril dernier;

CONSIDÉRANT que suite à l'invitation faite à Monsieur Yvan Dionne de participer à la rencontre du 14 juin dernier à titre d'observateur afin de se familiariser avec les objectifs de la CDFC et du mandat qui leur est donné par la municipalité;

CONSIDÉRANT que Monsieur Yvan Dionne s'est montré

intéressé à faire partie du conseil d'administration de la Corporation de Développement de la Forêt Communale (CDFC);

Il est proposé par Madame la conseillère Kathleen St-Jean

137-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Mont-Carmel procède à la nomination officielle de Monsieur Yvan Dionne à titre d'administrateur de la Corporation de Développement de la Forêt Communale de Mont-Carmel (CDFC).

15. Renouvellement de l'entente relative à un contrat d'intégration au travail (SÉMO)

CONSIDÉRANT que la municipalité a signé une entente relative à la gestion d'un contrat d'intégration au travail pour l'entretien de la Halte de la Bretagne en juillet 2011;

CONSIDÉRANT que ce programme permet une subvention de 50% du salaire versé;

CONSIDÉRANT que cette entente est à échéance.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

138-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale à signer le protocole de renouvellement SÉMO pour 2012-2013

16. Motion de remerciement à Charles-Antoine Dionne

Le conseil municipal donne une motion de remerciements à Charles-Antoine Dionne étudiant au Centre de formation professionnelle du Pavillon de l'Avenir de Rivière-du-Loup dans le programme d'Entretien général d'immeubles.

Cet étudiant a fait un stage de formation en milieu de travail à la municipalité de Mont-Carmel du 4 au 15 juin 2012. Son travail fut très bien exécuté et le conseil municipal est très satisfait de ses services et le remercie grandement.

17. Correspondance

- MMQ Ristourne
- Ristourne Caisse populaire du centre de Kamouraska
- Bibliothèque

18. Autres sujets :

- Logiciel Sécurité incendie

Acquisition de logiciel – Service incendie

CONSIDÉRANT l'offre de service de « Première ligne inc. » qui se compose du logiciel de base, trois (3) modules supplémentaires, un contrat de soutien au prorata des mois restants; pour un

montant de 4 801.81 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'offre de formation d'une journée au montant de 1 293.47 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que l'achat de ce logiciel permettra de faciliter le travail du service incendie et de répondre aux exigences du schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT que le conseil désire que le service incendie soit efficient, efficace et adapté à faire face aux différentes interventions;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

139-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal procède à l'achat du logiciel « Première ligne » et sa formation;

et que certaines dépenses soient réduites au budget d'opération pour en assurer le financement.

19. Période de questions

De 8 h 50 à 9 h 25

20. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par Madame la conseillère Kelly Ancil

140-2012

et résolu à l'unanimité que la séance soit close à 21 h 25.

M. Denis Lévesque
Maire

Mme Odile Soucy
Directrice générale
Secrétaire trésorière

Le maire en signant le présent procès-verbal reconnaît avoir signé toutes les résolutions.